

La santé est un droit, partout !

LA MUTUALITÉ AU SERVICE DE LA SANTÉ

7 mots pour comprendre

MUTUELLE

Une mutuelle est une entreprise de l'économie sociale et solidaire, sans actionnaire et avec des adhérents. Le projet mutualiste, de porter le droit à la santé pour tous s'appuie sur un principe déjà ancien et pourtant très actuel : mettre ensemble de l'argent en commun, vos cotisations, pour faire face, ensemble, à ce risque universel et aléatoire auquel chacun est confronté, la maladie.

DÉMOCRATIE

Vous avez la possibilité de vous impliquer dans la gestion de votre mutuelle. Les représentants élus décident des nombreuses actions menées par les mutuelles : prévention, santé au travail, gestion d'établissements de soins... La démocratie mutualiste est garante d'une gestion transparente.

NON-SÉLECTION

Une mutuelle ne sélectionne pas ses adhérents. Vous pouvez être couverts par une mutuelle quels que soient votre âge, votre état de santé et votre niveau de revenu.

TAXES

14% de vos cotisations sont directement reversées à l'État. Cela équivaut à près de deux mois de cotisations ! En moins de 15 ans, les taxes sur vos cotisations sont passées de 1,75% à 14,07%. C'est autant d'argent qui ne peut pas être redistribué sous forme de prestations ou de services.

COTISATION

C'est ce que vous mettez chaque mois dans le pot commun pour développer les prestations et les services mutualistes : remboursements de soins, actions de prévention, installation de centres de santé, y compris dans les zones déficitaires et dans les quartiers défavorisés, etc. Le montant de vos cotisations varie en fonction des dépenses de santé que votre mutuelle doit couvrir. En 15 ans, ces dépenses ont augmenté de 78 milliards d'euros. 80% de cette augmentation, soit plus de 62 milliards, est assumée par les complémentaires santé.

FRAIS DE GESTION

Ils ont parfois mauvaise réputation. Ce terme juridique désigne l'argent consacré aux services dont vous bénéficiez, comme le tiers payant, la création et la gestion de centres médicaux, les actions de prévention et à la constitution de réserves de solvabilité prévues par la loi.

SOLIDARITÉ

C'est le principe au cœur du fonctionnement de votre mutuelle : s'unir pour faire face aux aléas de la vie.

Comment se répartit une cotisation de 100 € ?

Taxes 14€	Services 19€	Prestations directes 67€
--------------	-----------------	-----------------------------

